



Règlement communal - Commune d'Hesperange

Lotissement des parcelles cadastrales n^{os} 222/4791 et 223/2786, section B d'Itzig, présenté par les autorités communales d'Hesperange.

En sa séance du 29 mars 2021 le conseil communal d'Hesperange a pris une délibération portant adoption du lotissement des parcelles cadastrales n^{os} 222/4791 et 223/2786, section B d'Itzig, présenté par les autorités communales d'Hesperange.

Ladite délibération a été publiée en due forme.

